

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 169 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative,
des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité**

Mardi 20 juin 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Interpellation</i>	3
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'impact des fonds structurels européens sur l'ensemble de la Wallonie pour la période 2007-2013»</i> Orateurs: M. le Président, MM. Kubla, Van Cauwenberghe, Mme Tillieux, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon	3
<i>Questions orales</i>	10
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la présidence wallonne de la Grande Région»</i>	
<i>Question orale de M. Grommes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «les priorités et les enjeux de la future présidence wallonne de la Grande Région»</i> Orateurs: M. le Président, MM. Jeholet, Grommes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon	10
<i>Liste des abréviations courantes</i>	14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
DES FONDS EUROPÉENS, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Guy MILCAMPS, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 56 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATION

**INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'IMPACT
DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS
SUR L'ENSEMBLE DE LA WALLONIE
POUR LA PÉRIODE 2007-2013»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'impact des fonds structurels européens sur l'ensemble de la Wallonie pour la période 2007-2013».

Mme Tillieux et M. Van Cauwenberghe ont souhaité s'inscrire dans le débat.

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je me permets de vous adresser une interpellation relativement technique et qui vise à cerner où nous en sommes aujourd'hui dans la décision relative aux fonds structurels européens sur l'ensemble de la Wallonie.

Nous connaissons tous le travail qui a été fait par le Gouvernement, par les différents partis. Je crois que nous étions tous unis pour le même but: essayer de conserver en Wallonie l'octroi de budgets européens. Mais il y avait de grandes inconnues. Les budgets ont évolué et finalement, un budget a été retenu. Compromis final, en avril 2006, nous sommes à 864 milliards d'euros alors que la Commission avait proposé initialement en janvier 2004, 994 milliards. C'est donc beaucoup moins mais c'est quand même un tout petit mieux que ce que le Royaume-Uni avait envisagé et c'est proche de ce que le Luxembourg avait proposé.

On a désormais un budget. Cela veut dire que, dans la foulée, automatiquement, un certain nombre de milliards d'euros seront affectés aux fonds structurels qui se répartissent essentiellement en trois objectifs: l'Objectif 1 dont le Hainaut est revendicateur de l'octroi, l'Objectif 2 qui concerne Liège-Namur-Luxembourg et l'Objectif 3 qui impose une concertation internationale avec les Régions qui nous entourent en vue de rentrer des programmes, mais les montants sont évidemment beaucoup plus modestes en ce qui concerne ce troisième Objectif.

Tout cela peut paraître simple mais dans notre pays, rien n'est jamais simple.

En ce qui concerne les Objectifs 2 et 3, il faut qu'il y ait une discussion entre les trois Régions qui constituent notre État et à ce niveau, ma question est évidente: où en sommes-nous aujourd'hui? Je n'aime pas poser des questions sur des bruits, des rumeurs, mais une information a circulé selon laquelle il y avait des discussions acharnées entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles sur les proportions. Quelle est cette clé, sur quoi l'appuie-t-on? Est-ce la même que précédemment? Les Flamands veulent-ils plus? Qu'en est-il?

En ce qui concerne l'Objectif 3, les anciens Interreg, c'est plus complexe car la France, le Luxembourg, l'Allemagne, la Hollande doivent s'entendre avec nous pour faire des projets qui sont internationaux par nature. Où en est-on dans ce domaine?

Et puis, ce qui traite peut-être plus de politique interne, c'est que sur l'Objectif 1, où le Hainaut, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, a été traditionnellement le seul bénéficiaire wallon, il me paraît qu'on pourrait nuancer les statistiques. J'ai vérifié et j'ai malheureusement constaté que le PIB par habitant tel que l'Union européenne le donne aujourd'hui fait que le Hainaut n'est plus le seul en difficulté, mais que des régions de Namur et du Luxembourg pourraient elles aussi prétendre à bénéficier de cet Objectif 1 et en tout cas, au minimum de l'Objectif 2.

Il existe donc un débat intrawallon qui vise à essayer de répartir les fonds sollicités entre ces différentes demandes. Je me réfère notamment au fait que M. Demeyer, le Bourgmestre de Liège, a réclamé 150 millions d'euros. Le Bureau économique de la

Province de Namur, vous qui êtes un ancien député permanent, Monsieur le Président, vous connaissez cela, a demandé 105 millions d'euros ...

M. le Président. – J'ai cosigné ce courrier.

M. Kubla (MR). – Vous entendez, Monsieur le Ministre-Président? M. Milcamps, notre Président, dit qu'il a cosigné le courrier de la Province de Namur qui demandait à bénéficier de 105 millions d'euros dans le cadre de l'Objectif 2. Je pense qu'on ne reviendra plus au monopole hennuyer concernant l'Objectif 1 mais je poserai quelques questions sur les méthodes d'analyse, d'évaluation et les choix. Mais en ce qui concerne l'Objectif 2, il semble que tout concentrer sur Liège semble être une espèce de tradition spontanée. Bien sûr, on est solidaire des Liégeois. C'est une province importante qui subit des chocs de plein fouet avec la sidérurgie. Mais je m'aperçois que sur l'axe qu'on appelle classiquement la Nationale 4 ou Lotharingien – je ne parle pas du tout du Brabant wallon qui n'est pas concerné, mais je parle de poches namuroises et luxembourgeoises –, on atteint des chiffres inférieurs hélas aux réalités économiques de Liège.

Pourquoi est-ce que ce serait de nouveau quasi exclusivement Liège qui en bénéficierait? Y aura-t-il une répartition? Et les demandes se heurtent aujourd'hui: M. Demeyer, d'un côté, réclame 150 millions d'euros, le Bureau économique de la Province de Namur, 105 millions et le Luxembourg demande la même chose. Cela veut dire qu'il existe vraiment une confrontation guidée par des situations dramatiques de faiblesse du tissu économique, de faiblesse de PIB où les demandeurs disent: «*Puisqu'il y a des fonds européens, nous sommes dans les conditions pour les recevoir. Pour l'Objectif 1 au Hainaut, soit. Mais ces -sez de donner toujours une espèce de monopole pour l'Objectif 2 à Liège.*».

Le Président de notre commission – je le remercie pour sa franchise – nous a dit: «*J'ai cosigné le texte demandant cette intervention.*».

M. Van Cauwenberghe (PS). – Cela ne mange pas de pain.

M. Kubla (MR). – Cela ne mange pas de pain de l'écrire, mais cela ne mange pas de pain non plus de poser la question.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Si tout le monde a écrit avant que même les masses ...

M. Kubla (MR). – Oui, mais il y a trois masses. Une très importante – l'Objectif 1 – est quasi monopolisée par le Hainaut.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Elle est monopolisée, parce que l'Europe ...

M. Kubla (MR). – On ne sait plus y revenir. L'Objectif 2 est plus souple. Il faut d'abord une discussion interne entre nous. Qu'est-ce qui va à la Flandre? Qu'est-ce qui va à la Wallonie? Qu'est-ce qui va à Bruxelles? Cela, c'est le premier aspect. Je pense que c'est vous, Monsieur le Ministre-Président, qui siégez dans cette instance, ou vos représentants, qui défendez bec et ongles le fait que la Wallonie ait sa part. Quand cette part sera connue, il va falloir l'affecter géographiquement ...

M. Van Cauwenberghe (PS). – À des projets, pas à des zones. Ce sont des thématiques nouvelles définies par le cadre stratégique.

M. Kubla (MR). – Dans ce contexte, je demande au Ministre-Président s'il intègre dans cette réflexion Namur et le Luxembourg, dont les chiffres sont plus inquiétants que ceux de Liège, dans l'absolu, pour certaines sous-régions. Je crois que c'est une question qui méritait d'être posée.

Ma deuxième question porte sur l'agenda. On a pris du retard avec cette discussion européenne. Où en est-on sur l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation 2007-2013? Quel est l'agenda? Comment cela va-t-il se passer?

Je m'interroge également sur la méthode d'évaluation des résultats du passé et les conclusions qu'on en tire, tout cela en corrélation avec des multiples plans stratégiques qui ont été établis au niveau wallon et en ce qui me concerne, je suis préoccupé – vous allez dire que ce n'est pas mon livre de chevet et vous aurez raison – par le quatrième plan stratégique.

Le quatrième plan stratégique, théoriquement, devait englober des propositions liées à ces objectifs et je me demande aujourd'hui où on en est. Comment allez-vous tenir compte en tout état de cause des évaluations qui sont faites quant à l'efficacité des utilisations des fonds européens jusqu'ici? Car il y a un effet de levier qui n'est pas toujours unanimement reconnu, il y a des doutes sur certains choix qui ont été faits, c'est sans doute... (*Réaction de M. Di Rupo.*) Nous avons tous mis les mains dans le cambouis, je pense qu'on a essayé dans le premier de faire de bonnes choses mais c'était une découverte. Dans le deuxième, il s'agissait d'essayer de tenir compte des leçons du premier mais en étant toujours encadré par l'Europe, par des professeurs d'université qui font des examens gigantesques de nos efforts. Puis, finalement, on s'aperçoit qu'on continue quand même à donner des sommes colossales à ce qu'on appelle l'animation économique sur laquelle j'ai les plus

grands doutes, qu'on est autorisé à faire des campagnes de promotion de l'Objectif 1. Je ne sais pas si cela change grand-chose au résultat effectif et ce sont des montants colossaux qui sont en jeu mais c'est chaque fois avec un feu vert de l'Europe et des professeurs. Vous avez toujours la réponse technologique, technocratique, officielle, académique pour dire: «*Vous savez, je ne me suis pas aventuré à l'aveuglette, j'étais couvert et j'étais encadré.*». Nous savons tous cela, mais peut-être qu'avec votre regard spécifique de quelqu'un qui a vu les premières secondes phases et qui, maintenant, prend en main la troisième, vous pouvez dire qu'il serait bon de donner aux décisions une orientation vers les Objectifs de Lisbonne, vers de la valeur vraiment ajoutée.

Je pourrais peut-être vous poser une ultime question car j'imagine qu'on va avoir une superposition de cartes de Wallonie avec des zones découpées qui ne vont peut-être pas se correspondre efficacement. M. Van Cauwenberghe nous dit que ce sont des projets qui seront concernés, que les fonds ne seront pas dédiés à des limites géographiques, mais en fin de compte, l'Objectif 2 s'affectera quelque part. Les zones franches que vous avez déterminées, les zones d'expansion économique qui constituent elles aussi une autre cartographie, tout cela gardera-t-il une cohérence de réflexion? Car dire que telle zone va mal, qu'il faut lui donner plus d'aides quand on investit alors que la zone franche est ailleurs et que l'Objectif 2 s'applique encore à une troisième, cela me paraît donner une image pour le moins dispersée de l'analyse sur ce qui est préoccupant et ce qui ne l'est pas.

Monsieur le Ministre-Président, en clair, vous l'aurez compris, c'est le point sur les fonds structurels que je vous demande de faire avec l'état des négociations et la façon dont on pourrait répartir ces moyens, spécialement en intrafrancophone. Je pense que là, il y a une ouverture à peut-être annoncer, qui me paraît en tout cas devoir être évoquée. On ne peut pas faire l'impasse. Quel est l'agenda désormais avec les retards, l'évaluation et les orientations par rapport à tous les plans qui ont été faits et ces cartographies qui se superposent et qui risquent d'être fort divergentes si on n'y prend attention et de donner une idée assez inexacte des réalités économiques?

Ce sont des sommes colossales qui sont en jeu. C'est la dernière fois sans doute, pour ne pas dire certainement, que l'argent européen passe à notre portée. Il va de soi que nous sommes très attentifs à ce qu'il va en advenir et à la façon dont vous allez arbitrer les différentes questions que je viens d'évoquer.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, la Province de Namur a toujours, vous le savez, apporté son entière collaboration au Gouvernement wallon au cours des précédentes périodes de programmation des fonds structurels européens.

Les forces vives namuroises se sont mobilisées et nous ont interpellés pour obtenir la reconnaissance de l'éligibilité de la Province de Namur à la prochaine période de programmation. À cette fin, un dossier a été déposé auprès de votre cabinet, Monsieur le Ministre-Président. Ce dossier est particulièrement attractif à deux points de vue.

Tout d'abord, il insiste sur le fait que la nécessaire revitalisation des régions hennuyère et liégeoise en restructuration industrielle ne s'oppose absolument pas à ce qu'une Wallonie entreprenante réclame une capitale forte. Or si Namur a des indicateurs socio-économiques relativement honorables en comparaison avec d'autres indicateurs wallons, l'analyse varie considérablement si l'on prend quelques régions européennes au profil comparable, c'est-à-dire bénéficiant d'une ville polarisatrice avec des fonctions de capitale et de la présence d'une ou plusieurs universités. Ce décalage européen d'une ville capitale nous paraît devoir être atténué dans l'optique d'un redéploiement économique wallon.

Le dossier est également très attractif car il propose d'assigner à la province, à la capitale, un rôle de laboratoire wallon dans trois domaines clés du développement régional: le *management* des idées et de la créativité, le *management* de la qualité de vie et le *management* de la culture.

Cette volonté namuroise doit permettre d'expérimenter un certain nombre d'actions et de projets novateurs s'inscrivant dans les lignes directrices du plan Marshall, et susceptibles d'être ensuite transposés aisément vers l'ensemble de la Wallonie, voire vers d'autres régions de l'Union européenne.

Dynamique entrepreneuriale, qualité de vie, interactivité culturelle et économique, autant de concepts qui, je le sais, vous sont particulièrement chers étant donné leur place au cœur du changement induit par le plan Marshall.

Autant de concepts auxquels également la Communauté européenne se montre particulièrement sensible.

Je tiens à insister de nouveau sur l'importance pour notre Région de la prochaine période de programmation des fonds structurels européens, en particulier pour donner au plan Marshall sa pleine capacité de créer une dynamique durable et innovante.

La Région doit, au sein de l'Europe élargie, conforter sa position et poursuivre le renouveau amorcé par

le Contrat d'Avenir. Cette nouvelle période de programmation sera à cet égard déterminante.

Le dossier déposé auprès de votre cabinet comporte à cet effet, comme je viens de le rappeler, un programme de travail ambitieux, novateur, et susceptible de donner un rayonnement élargi à l'ensemble de la Région. C'est pourquoi je tiens, avec les autres parlementaires wallons de la Province de Namur, à soutenir ce dossier dont il faut souligner la pertinence des thématiques fortes qui le structurent.

Nous voulons de la sorte donner un signal clair de notre détermination à continuer et intensifier notre participation active au redressement en cours de notre Wallonie.

Je souhaiterais donc savoir, Monsieur le Ministre-Président, si vous comptez d'une part, présenter et faire reconnaître ce dossier par le Gouvernement au titre de projet éligible et d'autre part, si vous comptez l'appuyer auprès des autorités européennes.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter que travailler pour la capitale de la Région n'est pas travailler pour une sous-région quelconque. Il s'agit plutôt de porter une attention particulièrement vive pour le cœur de la Wallonie situé au croisement de deux eurocorridors majeurs.

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Monsieur le Ministre-Président, au train où nous sommes partis, nous nous inscrivons dans une interpellation sur l'évolution des fonds structurels chaque mois. C'est à nous de voir comment nous travaillons la matière et abordons le sujet.

M. Kubla (MR). – C'est un bonheur de se fréquenter régulièrement.

M. Van Cauwenberghe (PS). – M. Kubla ne m'en voudra pas, toutes les questions qu'il vient de poser sont celles que j'ai développées il y a un mois dans une interpellation publique lors d'une séance plénière, questions au demeurant pertinentes mais je compte dans un mois vérifier si tout cela aura évolué par rapport à ce que demande aujourd'hui M. Kubla.

Plus sérieusement, les deux interpellations posent quand même la question de savoir à quel moment les autorités publiques vont devoir réagir. Mme Tillieux développe ici un soutien à un projet, elle demande déjà si le Gouvernement va l'agréer, elle le trouve éligible, elle trouve que le dossier est bon. Je ne me pro-

nonce pas sur le projet mais on est loin, dans la procédure en cours, d'avoir des projets à présenter.

On sait qu'il faut d'abord adopter le cadre national stratégique dont la partie wallonne est en discussion dans les Gouvernements ces jours derniers. Quand le Gouvernement wallon aura adopté son cadre régional stratégique – dans notre cas, cela devient régional –, il faudra qu'il le discute avec l'Europe, qu'ensuite l'Europe l'agréer. Lorsque le cadre stratégique sera fixé, c'est-à-dire le schéma de toutes les politiques que l'on pourrait développer et dans lequel on pourrait introduire des projets, j'imagine que le Gouvernement mettra en place une procédure similaire à ce qui existait précédemment pour les arbitrer, les recevoir et les répartir.

Ma première question est la suivante : à partir de quand – parce que c'est cela qui me paraît important – les intercommunales, les associations, tous les acteurs publics vont-ils pouvoir introduire des dossiers ? Parce que tout le monde part dans tous les sens, tout le monde essaie, ce qui est légitime, d'anticiper mais on est encore loin du compte puisque le cadre n'a pas été adopté et la négociation avec la Flandre, à ma connaissance, n'est pas finalisée. C'est une première question et je crois qu'il faudra un message clair et dire à partir de quel moment on pourra commencer à envoyer des projets, sachant qu'on est dans trois zones différentes. Pour employer la nouvelle terminologie, l'Objectif de convergence ne concerne que le Hainaut et là, il faudra sans doute une réflexion hennuyère pour présenter au Gouvernement un certain nombre de stratégies à développer. Les anciens groupes de sélection avec les universités interviendront-ils à nouveau, ou allez-vous un peu toiletter ou rénover tout cela ? C'est vous qui avez inspiré finalement la procédure objective, puisque ce n'était pas le cas avant, j'imagine qu'aujourd'hui on ne va pas déroger avec cette stratégie-là.

Pour le Hainaut et pour les autres régions à partir de quand faudra-t-il introduire les dossiers ? J'imagine que des procédures de sélection vont être mises en place.

Concernant la coopération territoriale, j'aimerais savoir si le montant dont la Belgique va disposer a déjà été réadapté suite à l'ajout qu'a imposé le Parlement européen à la Commission, à la décision du Conseil des Ministres. En effet, le Parlement européen est fort heureusement intervenu – je crois que c'est 200 millions d'euros – mais nous, combien pourrions-nous retirer de la masse globale ?

Ma dernière question portera sur les évaluations car pour moi, cela reste une inquiétude. Il y a des évaluations *ex ante*, il y a des évaluations *ex post*, et nous allons devoir arrêter des stratégies et des projets avant d'avoir fait l'évaluation *ex post*. Est-ce que je me trompe ? Allons-nous devoir finalement arrêter les

stratégies avant d'avoir eu l'évaluation *ex post*? Ou l'évaluation *ex ante* pour la prochaine période a-t-elle été jumelée avec l'*ex post* de la période précédente? Encore que les dates ne collent pas puisqu'on va jusque fin 2006 pour l'actuelle. N'y aura-t-il pas trop d'évaluations, à un moment donné, dans toutes ces stratégies?

M. le Président. – La parole est à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues d'abord, je tiens à remercier nos collègues qui sont intervenus. Je reste toujours à la disposition du Parlement mais, comme le disait M. Van Cauwenberghe, on peut, sur ce sujet, interpellier à chaque séance de commission du Parlement, sachant qu'il y a quand même des dates que je vais évoquer, qui sont des dates charnières et qui ne relèvent absolument pas de nous.

Il y a trois semaines, j'ai eu l'occasion, en séance publique, de répondre à des questions et je vais tenter d'éviter les redites et de préciser un certain nombre d'éléments.

J'aborderai tout d'abord les discussions intrabelges qui visent à répartir l'enveloppe dans le cadre du nouvel Objectif 2 et du nouvel Objectif 3. Les montants actuellement sur la table – je réponds ainsi à la question de M. Van Cauwenberghe – pour l'Objectif 2 s'élèvent à 1,265 milliard d'euros et pour l'Objectif 3 – l'ancien Interreg – à 168,5 millions d'euros. Ce sont les derniers chiffres avec les derniers ajustements au niveau du pays.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Avec l'argent du Parlement européen?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, ce sont les derniers chiffres communiqués par la Commission.

La discussion sur la répartition de ces montants est en cours en intrabelge et c'est la Flandre – puisqu'il y a une tournante dans les leaders des négociations – qui assure la présidence du groupe de travail intercabines et à partir du 1^{er} juillet, ce sera la Région bruxelloise. Chacun se positionne dans ces discussions pour le moment. Nous, nous faisons état de la nécessité de nous baser sur une répartition qui tienne compte des différences socio-économiques entre les Régions. La Flandre souhaite appliquer *stricto sensu* la même technique pour les Régions que celle appliquée pour les États membres lors du conseil de Bruxelles et Bruxelles considère que les estimations fournies par la Commission sont nettement insuffisantes.

Les négociations se poursuivent et dès qu'elles seront clôturées, nous passerons alors au comité de concertation pour formaliser cet accord.

Pour ce qui concerne l'Objectif 3, sur les différentes zones de coopération, des programmes sont actuellement en cours d'élaboration. Ainsi, le Gouvernement a approuvé la semaine dernière la contribution du versant wallon du projet de programme opérationnel de l'Objectif 3 Euregio Meuse-Rhin qui concerne la Province de Liège. Par ailleurs, comme le soulignent certains membres, des retards pris par l'Union européenne pour la confection de son budget influent sur l'agenda tel que nous le vivons actuellement. À cela, j'ajouterai que les orientations stratégiques communautaires de l'Europe et les règlements sur les fonds structurels ne sont toujours pas adoptés par le Parlement européen et que cette procédure ne serait pas terminée avant l'automne 2006. Néanmoins, comme on l'a déjà indiqué, on n'a pas attendu la fin de cette procédure qui relève de l'Union européenne pour préparer la prochaine période de programmation. Le 8 décembre, nous avons adopté les grandes lignes directrices sur lesquelles devraient reposer les documents stratégiques pour la période 2007-2013 et bien entendu, ces lignes directrices s'inspirent du plan Marshall et des plans stratégiques transversaux. Le cadre général d'intervention sera structuré en quatre axes : création d'entreprises et d'emplois, développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche, inclusion sociale, et le développement territorial équilibré et durable qui a été évoqué notamment par M. Kubla.

Tout comme en 1999, conformément aux vœux généralement exprimés, nous avons fait appel pour objectiver la procédure à des experts universitaires, des professeurs d'université et c'est en l'occurrence le professeur Capron qui a été désigné pour proposer au Gouvernement un projet de cadre de référence stratégique national, en tout cas pour ce qui concerne bien sûr la partie wallonne ainsi que les projets de programmes opérationnels pour les futurs Objectifs 1 et 2. Pour que cela soit clair, le volet wallon du cadre de référence stratégique national permet d'identifier pour l'ensemble des programmes les orientations générales qui sont relatives aux différentes priorités territoriales et thématiques.

Le document a été adopté en première lecture au Gouvernement le 1^{er} juin et est maintenant soumis à l'analyse du comité scientifique composé d'experts du CESRW et de l'IWEPS.

Le cadre de référence stratégique, qui intégrera bien sûr leurs remarques, sera présenté au Gouvernement, on l'espère, avant les grandes vacances de cette année.

Les principes de concertation et d'efficacité sont donc au centre de nos préoccupations et cela, conformément aux recommandations de l'évaluation intermédiaire, ainsi qu'aux recommandations de la Commission européenne.

Pour ce qui concerne les prochaines étapes, les premiers projets de programmes opérationnels seront finalisés dans les prochaines semaines par le professeur Capron. Compte tenu de l'agenda des autorités européennes – et nous dépendons de cet agenda –, nous espérons que les négociations avec la Commission puissent se terminer le plus vite possible. On dit que ce ne sera pas avant le début 2007 compte tenu du retard enregistré à l'Union européenne. On verra. Ce que je sais aussi, c'est que la Commission compte ouvrir les négociations sur les projets de programmes opérationnels à partir de novembre 2006. Si ce calendrier était respecté, les premiers projets pourraient dès lors être examinés voire approuvés durant le deuxième semestre 2007. Pour ce qui concerne la procédure, je me permets d'insister auprès de tout un chacun et Jean-Claude Van Cauwenberghe a assez bien résumé la situation, nous comprenons parfaitement, et c'est très légitime, que des sous-régions et provinces introduisent au cabinet un certain nombre de projets, de considérations, de philosophies. Tout cela, c'est tout à fait respectable mais il est clair que nous voulons objectiver les projets comme nous l'avons fait sous le précédent Gouvernement. Il y aura une *task force* avec une composition comparable au niveau des profils professionnels sans qu'il y ait interférence du politique pour valider la pertinence des projets, pour que la dimension politique, qui est une dimension essentiellement spatiale et d'équité, se fasse sur un nombre de projets qualifiés de qualité avant de commencer. L'idée est d'avoir un *screening*, une objectivation des projets pour qu'on retienne des projets de qualité jugés comme tels par les experts. Ensuite seulement, le politique fera son travail de politique étant entendu qu'on aura évité ainsi la moindre erreur.

En ce qui concerne la gestion de la mise en œuvre des programmes, ceux-ci seront à nouveau soumis à cette règle contraignante de désengagement d'office de l'argent après deux ans, cette fameuse règle N + 2. D'énormes efforts sont consentis pour responsabiliser encore davantage les opérateurs en termes de monitoring. On a ainsi un système de gestion informatique.

Vous m'avez interrogé sur les moyens financiers qui seront mobilisés par la Région wallonne. D'abord, nous allons, bien entendu, en fonction des montants financiers, décider d'un cofinancement et voir quel est le taux de ce cofinancement tant en Objectif 2 qu'en Objectif 3 et il est clair que nous ferons en sorte qu'il y ait des moyens supplémentaires. D'ailleurs, dans les

prévisions budgétaires pluriannuelles, le Ministre du Budget avait prévu qu'il pourrait y avoir des montants financiers additionnels nécessaires pour accompagner les moyens financiers accordés par l'Union européenne, cela dans le cadre du budget 2007 modeste-ment mais surtout pour 2008, 2009, 2010 et 2011. C'est là qu'il faudra mettre les moyens financiers parce qu'on voit bien que dans les meilleurs des cas, les projets seront approuvés dans le courant du deuxième semestre 2007, le temps de les mettre en route et de commencer à dépenser les premiers euros, nous serons en 2008 et l'impact budgétaire réel interviendra en 2008, 2009, 2010 essentiellement. Et puis, il y aura les moyens d'engagement et les moyens de paiement parce qu'il faudra tenir compte que c'est toujours un peu après et tenir compte aussi de cette règle N + 2.

Pour ce qui concerne l'Objectif 2, là aussi, nous entendons objectiver les projets, et seront retenus les projets considérés comme des projets de qualité par des experts indépendants. Et puis, bien entendu, viendra notre travail qui est un travail de répartition.

Le ciblage géographique ne peut se concevoir que sur base de projets de qualité. Il y aura des critères, j'y reviendrai mais ce n'est pas parce qu'une région sera, sur base d'un certain nombre de critères, retenue comme éligible à l'Objectif 2 que le Gouvernement se sentira tenu d'accepter n'importe quel projet. On est éligible mais on n'est élu que si on amène un projet jugé par des instances indépendantes et des experts indépendants comme étant un projet de qualité.

Une fois que nous aurons ces projets de qualité, il est clair que nous ferons les répartitions qui s'indiquent en fonction des zones retenues sur base de critères et parmi ces critères, figurent ceux qui ont été utilisés pour ce qu'on a appelé les zones franches. Ce sont des critères de base auxquels on peut ajouter d'autres éléments qui permettraient à d'autres communes ou parties de communes, de bénéficier de l'Objectif 2. Mais il est clair que ceux qui ont été retenus comme prioritaires dans le cadre du plan Marshall restent prioritaires dans le cadre de l'Objectif 2.

J'entends de temps en temps des lamentations, des remarques sur l'une ou l'autre sous-région. J'essaie de ne pas alimenter le sous-localisme extrêmement nuisible, c'est une des remarques fondamentales que l'on formule à notre rencontre. Je me permets d'insister pour qu'il y ait un développement multipolaire de la Wallonie, basé sur des spécificités propres et des projets de qualité introduits par celles et ceux qui sont dans les zones et qui permettent de le faire.

Pour éviter toute discussion, je répète ce que l'on m'a dit. Pour ce qui concerne l'Objectif 1, la répartition relève de l'Union européenne directement. Celle-

ci en a décidé ainsi sur base des données qui étaient fournies lors du Sommet de Londres et on me dit que la Commission ne reviendra pas sur cette décision.

Un membre. – Globalement !

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, globalement. On parle du Hainaut qui serait demandeur, le Hainaut est une zone d'affectation légale, c'est-à-dire que nous commettrions une illégalité si nous devons affecter ailleurs et autrement les moyens que nous avons dans le cadre de l'Objectif 1. Sauf à avoir une décision autre de l'Union européenne, nous sommes tenus légalement de travailler dans ce cadre-là.

En revanche, pour l'Objectif 2, on doit poursuivre et terminer la négociation avec les autres Régions et déterminer ensuite les zones qui seront éligibles entre nous en Wallonie, zones dans lesquelles les zones franches sont considérées comme zones de base. Nous ajouterons un certain nombre de critères pour permettre d'élargir les zones éligibles sans qu'il n'y ait une répartition *a priori* en disant : ce sera autant pour Liège, autant pour Namur, autant pour Charleroi. Nous verrons les potentialités, nous respecterons certains équilibres pour autant que derrière, il y ait des projets de qualité. Quant à l'Objectif 3, on avance avec la dimension de collaboration internationale. Je vous ai parlé déjà d'une décision prise au niveau de la Grande Région. On a décidé de globaliser au sein de la Grande Région les moyens Interreg que chacun pouvait mettre sur les projets concernés. On a même décidé, je pense, d'une enveloppe de 20 % de l'ensemble d'Interreg qui se concentrera sur les programmes soutenus par la Grande Région dont la Région wallonne assume maintenant la présidence.

Je suis bien entendu à votre entière disposition à tout moment mais maintenant, il faut parachever la négociation pour l'Objectif 2 avec les autres régions, au rythme d'une négociation de cette nature, et l'ensemble des documents préparatoires pour commencer à faire un appel à projets. Mais cet appel à projets, nous ne pourrions le lancer qu'après avoir bouclé les négociations avec la Commission européenne et la Commission elle-même est tributaire de toute une série de décisions dont encore des décisions du Parlement européen.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Je crois que les réponses étaient intéressantes et je comprends, comme l'a évoqué Jean-Claude Van Cauwenberghe, qu'il ne faille pas répéter de manière systématique une question qui fini-

rait par être lassante. La réponse fournie ici permet de passer le cap des vacances et de voir arriver la rentrée en espérant que d'ici là, certaines discussions aient pu aboutir. Il est un fait qu'il faudra un jour s'en sortir entre Wallonie, Flandre et Bruxelles sur l'Objectif 2. On ne peut pas tourner en rond. Je ne sais pas si c'est tous les six mois qu'une présidence change, on doit vivre sous la présidence bruxelloise bientôt mais il faut qu'on essaie quand même d'arriver à affecter des montants et d'avoir une clé de répartition équitable dont vous nous informerez ou sur laquelle on vous demandera légitimement des justifications.

Je prends acte de l'agenda qui sera assez étalé comme vous l'avez évoqué, avec certainement des retards par rapport aux espérances. Je peux partager tout à fait votre point de vue : la qualité des projets prime sur le lieu géographique dont ils émanent et je comprends que ce soit votre critère préférentiel. Sur cela, vous serez certainement suivi par notre groupe. Je retiens néanmoins que vous n'entendez pas *a priori* vous tourner essentiellement, pour ne pas dire uniquement, vers la région liégeoise pour l'Objectif 2. Vous avez bien perçu que d'autres régions dont je ne suis pas l'élu – je suis donc tout à fait tranquille pour en parler – méritent elles aussi une attention car les chiffres démontrent que contrairement à une image qui a été longtemps répandue sur leur prospérité, celle-ci n'est pas unanimement répartie. Il y a des poches qui vont mal et sur lesquelles il faut sans doute faire un effort, sans consacrer éternellement les moyens à l'équilibre des deux grands vieux bassins. Bien sûr, ils sont importants mais le reste existe aussi, je vois que vous en prenez acte et conscience et je m'en réjouis.

Pour le reste, j'ai pris bonne note de votre volonté de tenir compte des mêmes philosophies de critères pour les descriptions géographiques des zones concernées, on ne va pas faire le contre-pied tout le temps. Entre la zone franche, la zone économique et l'Objectif 2, il n'y a rien de commun mais il faut certainement concentrer un peu le tir. Je crois que c'est logique. J'espère donc que je pourrai un jour vous interroger non pas sur des attentes mais sur des décisions parce que je crois que ce sont des moyens importants qui sont à notre portée. Il sera bon qu'on puisse franchir le cap des négociations internes.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour tous les éléments que vous avez clairement exposés dans cette question des fonds structurels européens. C'est évidemment très intéressant, surtout pour une jeune parlementaire qui se fait ici la porte-parole des forces vives namuroises et qui obtient donc un éclairage sur l'ensemble du dossier.

Il est clair que mon intervention ne relevait pas d'un sous-localisme, mais du respect des potentialités de chacune des régions et chacune des provinces qui constituent notre belle Région wallonne. Il s'agit de la volonté d'anticiper, Monsieur le Président, et de préparer au mieux, dans les meilleures conditions, les dossiers pour des actions et des projets novateurs. On dit parfois que les Namurois sont lents. On pourra dire ici en tout cas qu'ils auront pris en main leur destinée, ils auront préparé et proposé des projets – ce dont je suis fière – et nous poursuivrons nos objectifs en améliorant encore nos propositions à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais faire trois remarques.

Je pense que lorsque le cadre de référence stratégique national sera adopté par le Gouvernement, on devrait pouvoir disposer, en commission, d'un exposé et avoir un débat. C'est un moment fort puisqu'il s'agit, pour nous, de comprendre la stratégie autour de laquelle nous allons pouvoir développer et présenter des projets en Wallonie.

Pour corriger un peu ce que disait M. Kubla, si le Ministre-Président pense que le Gouvernement, avant les vacances, adoptera ce texte de référence qui ne dépend que de lui à ce niveau-là, je pense qu'il serait intéressant d'en discuter immédiatement en commission, ainsi que nous le faisons pour le budget dès lors qu'il est arrêté dans ses orientations.

En ce qui concerne les appels à projets, il est rassurant d'entendre le Ministre-Président dire qu'ils auront lieu. Ce sera finalement le signal. Évidemment, tout le monde peut anticiper et envoyer des dossiers dès aujourd'hui. Mon expérience me fait penser que ceux qui envoient un dossier avant ne se trouvent pas nécessairement dans les listings d'examen des dossiers soumis à la *task force*. Les dates de lancement d'appels à projets et les types d'appels à projets seront importants.

Si je comprends bien, c'est au cours du premier trimestre 2007 qu'aurait lieu cette phase importante sur laquelle je me permets d'insister. En effet, l'Europe allant comptabiliser les participations privées de façon différente par rapport à ce qu'elle faisait précédemment, je crois qu'il est important d'avoir une stratégie de communication vis-à-vis des acteurs privés. Nos intercommunales, asbl, régies, sont en attente de l'appel à projets. Il est important aussi d'essayer d'impliquer l'ensemble des acteurs privés dans les projets ou dans les partenariats. À cet égard, on sait

que des actions de sensibilisation sont nécessaires parce que cela ne se fait pas assez spontanément.

Monsieur le Ministre-Président, je pense que le budget 2007 devra quand même contenir plus que la modestie que vous indiquez. Mais cela, c'est votre nature profonde...

Pourquoi ?

Parce qu'il y aura les aides à finalité régionale qui pourront commencer, en tout cas en engagement, beaucoup plus tôt que 2008, dès lors que le Gouvernement aura arrêté dans sa stratégie, les montants qu'il acceptera d'octroyer de façon différentielle selon l'Objectif 1 et l'Objectif 2.

Nous savons que des entreprises ont des projets qu'elles retiennent parce qu'il n'y a plus d'alimentation des aides à finalité régionale.

Je demande que vous réfléchissiez à nuancer, sur ce point-là, une approche trop minimaliste en 2007 car si l'on veut relancer la machine économique, il faudrait pouvoir très rapidement valoriser les aides à des taux exceptionnels que pourrait distribuer la Wallonie dans ses différentes régions.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR**

**«LA PRÉSIDENTE WALLONNE
DE LA GRANDE RÉGION»**

**QUESTION ORALE
DE M. GROMMES À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
ET À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR**

**«LES PRIORITÉS ET LES ENJEUX
DE LA FUTURE PRÉSIDENTE WALLONNE
DE LA GRANDE RÉGION»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la présidente wallonne de la Grande Région», et la question orale de M. Grommes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des

Relations extérieures, sur «les priorités et les enjeux de la future présidence wallonne de la Grande Région».

C'est M. le Ministre-Président Di Rupo qui répondra à cette question.

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, la Grande Région a été créée au début des années nonante afin d'institutionnaliser la coopération transfrontalière entre la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg, la Communauté germanophone et la Région wallonne.

Le 1^{er} juin dernier, lors du neuvième Sommet qui se tenait à Trèves, la Région wallonne a pris les rênes de la Présidence tournante pour une durée de dix-huit mois.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions sont les suivantes.

À l'instar des présidences tournantes de l'Union européenne, la présidence de la Grande Région doit s'effectuer sur base d'un plan de travail et d'un agenda. Qu'en est-il ?

Quelles sont les priorités du Gouvernement wallon dans le cadre de la Grande Région ?

Quels ont été les critères et les éléments de choix pour établir ces différentes priorités ?

À quelles retombées directes ou indirectes peut-on s'attendre suite à la Présidence wallonne de la Grande Région ?

Quels sont les impacts budgétaires sur les finances wallonnes de cette présidence ?

Enfin, actuellement, nous sommes dans une phase de préparation des programmes européens Objectif 3 en termes de coopération transfrontalière pour 2007-2013.

La Grande Région est-elle l'organe et le lieu de discussion en vue du montage du prochain programme opérationnel pour l'Objectif 3 ?

M. le Président. – La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, la Région wallonne présidera la Grande Région à partir du 1^{er} juillet. Cette Grande Région regroupe sept entités ainsi que la Communauté française.

Je me réjouis que cette présidence ait été préparée de longue date.

Déjà, lors du vote sur le budget 2006, en décembre dernier, nous avons relevé les quelque 95.000 euros prévus pour l'organisation de cette présidence. Nous savons bien que depuis plusieurs mois déjà, les rencontres se sont multipliées entre les représentants de la Région et nos partenaires afin de travailler activement à l'élaboration et la mise en place de la présidence wallonne.

Le 1^{er} juin, le neuvième Sommet de la Grande Région s'est tenu en Rhénanie. Lors de celui-ci, s'est effectué le «passage de témoin» entre la présidence de la Rhénanie-Palatinat qui s'achève et celle de la Région wallonne qui va s'amorcer.

Je souhaite, dès lors, vous interroger premièrement sur ce qu'a été cette présidence de la Rhénanie.

Quels ont été les projets et les actions réalisés à ce jour et plus particulièrement en Wallonie ?

Quel bilan tirez-vous des dix-huit derniers mois ?

La Rhénanie-Palatinat a-t-elle pu réaliser le programme qui était le sien en janvier 2005, lors du huitième Sommet ?

Plus largement, quel regard portez-vous sur le travail mené au sein et au nom de la Grande Région depuis sa fondation ?

Que faudrait-il éventuellement corriger et améliorer ?

Mais je souhaite aussi et surtout vous entendre sur ce que sera la présidence wallonne.

Quelles sont nos priorités ? Quel est notre programme ? Que voulons-nous réaliser, en collaboration avec nos voisins ?

Y a-t-il une totale «identité de vues» entre la Région wallonne et nos partenaires, ou existe-t-il certaines divergences ?

Quelles initiatives comptons-nous prendre ?

Quels seront les enjeux principaux des dix-huit prochains mois ?

Que pouvons-nous faire pour intensifier et approfondir les activités et travaux menés par la Grande Région et accroître sa visibilité dans la population ?

Pour ce faire, je crois qu'il est essentiel de se concentrer sur un nombre restreint d'objectifs précis et de dossiers concrets qui peuvent avoir un impact clair et positif dans la vie quotidienne de nos concitoyens et pour le bon développement de notre Région.

Un certain nombre d'éléments me semblent incontournables, comme par exemple la promotion des échanges à tous les niveaux, la problématique de la mobilité tant en matière de transport qu'en matière de

travailleurs, ainsi que l'apprentissage des langues. Bien peu de nos concitoyens maîtrisent une deuxième voire une troisième langue. Voilà des possibilités d'actions concrètes pour la Grande Région et sa présidence wallonne.

Plusieurs des thèmes sur lesquels travaille habituellement la Grande Région peuvent être reliés aux priorités wallonnes incarnées par le plan Marshall: la formation, la mobilité des travailleurs, la coopération interuniversitaire, la mise en réseau de la Recherche et du Développement, etc.

Dans le cadre des fonds européens et d'Interreg, en particulier, on peut se réjouir que lors du Sommet du 1^{er} juin dernier, les participants se soient entendus sur un programme communautaire conjoint pour l'ensemble de la Grande Région pour la période 2007-2013 afin de soutenir des projets renforçant la compétitivité économique de celle-ci, de même que sa qualité de vie.

Comment voyez-vous s'articuler ces priorités et l'action du Gouvernement wallon dans ces différents domaines ?

Je terminerai par un commentaire qui s'adresse peut-être davantage à mes collègues parlementaires qu'au Gouvernement en tant que tel. Il me semble que nous devrions nous-mêmes prêcher par l'exemple et chercher à approfondir les échanges et la coopération entre Parlements au sein de cette Région Saar-Lor-Lux.

Nous devrions préparer des rencontres de travail avec nos confrères des régions partenaires et les inviter dans nos locaux pour approfondir nos projets communs.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, le 1^{er} juin dernier s'est tenu à Trèves le neuvième Sommet de la Grande Région. Nous avons pu mettre en évidence la nouvelle dimension de la Grande Région, tirer le bilan de la Présidence sortante et formuler des recommandations.

Suite à l'adhésion de la Belgique, de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone à l'accord de coopération transfrontalière Allemagne-Luxembourg-France, une nouvelle dimension a été conférée à la coopération au sein de la Grande Région. Nous aurons d'ailleurs prochainement l'occasion d'examiner le traité puisqu'on a besoin, à juste titre, de l'assentiment de cette honorable Assemblée.

La signature du nouvel accord a permis de simplifier l'organisation fonctionnelle de la coopération. Dorénavant, l'organe formellement responsable de la

mise en œuvre de l'accord, la Commission régionale, pilotera l'ensemble des initiatives de coopération.

Le bilan de la Présidence sortante repose sur la réalisation d'un programme en quelques points que je vous rappelle brièvement :

- une coopération Interreg ;
- une dimension économique ;
- la coopération universitaire renforcée ;
- des questions liées à la communication ;
- les compétences linguistiques ;
- la jeunesse ;
- l'organisation de la coupe de football des jeunes de la Grande Région ;
- une consolidation des réseaux transfrontaliers ;
- un travail sur des statistiques.

Je dois à la vérité de dire que ce fut présenté par mon «double» collègue qui est à la fois Ministre-Président de la Rhénanie-Palatinat et président du SPD, Kurt Beck.

L'ensemble des participants ont trouvé que le travail de cette présidence avait été appréciable.

Pour ce qui nous concerne, nous avons évoqué six priorités plus concentrées.

1. Démographie et emploi.

Une étude est actuellement menée par l'Observatoire interrégional de l'emploi. Nous entendons utiliser cette étude, lors d'un Symposium que nous allons organiser en associant les autorités publiques, les partenaires sociaux et l'ensemble des forces vives de la Grande Région qui souhaitent y participer (Chambres de Commerce, Classes moyennes, patronat, syndicats...). Nous pensons qu'il se tiendra dans le courant du premier semestre 2007.

2. L'innovation.

Là aussi, nous pensons travailler en commun, notamment lors de certaines manifestations, comme des salons technologiques, des salons de perspectives. Nous avons prévu concrètement d'être présents à Liège, le 26 octobre 2006, pour le Salon Initiatives, ce qui est une manière assez simple, mais en même temps pertinente et percutante, de montrer la Grande Région en action.

3. L'économie sociale.

Nous comptons travailler là aussi avec le concours du Comité économique et social de la Grande Région et de l'Agence wallonne de l'économie sociale. Nous avons une certaine expertise et l'ensemble des responsables de la Grande Région souhaitent que l'on puisse avancer un peu plus en termes d'économie sociale et démontrer grâce à tous les travaux qui sont réalisés un

peu partout et notamment dans les centres universitaires, en quoi cela pourrait être un élément additionnel du redressement de l'ensemble des Régions et des pays concernés puisqu'il y a le Grand-Duché de Luxembourg.

4. Mobilité et échanges interrégionaux.

On pense ici à l'échange d'enseignants, notamment avec l'appui des fonds européens. Nous pourrions développer sous notre présidence le thème «le monde économique et les jeunes». Un Forum «des jeunes entrepreneurs» serait ainsi organisé avec le concours des Jeunes Chambres économiques.

Enfin, on utiliserait le fait que le Luxembourg est capitale européenne de la culture pour permettre aux jeunes des cinq régions de pouvoirs en bénéficier et se connaître davantage.

5. Le rayonnement international de la Grande Région.

Nous pensons à des missions dans le cadre de l'AWEx, à la promotion internationale, soit avec des entreprises qui se mettent ensemble, soit avec des institutions publiques. Il est prévu, dès à présent, une mission en Turquie en septembre prochain. Ce serait la Grande Région en tant que telle qui se présenterait dans cette mission.

6. La coopération territoriale.

C'est tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur Interreg, sur l'Objectif 3. Nous avons mis en place plusieurs programmes (Delor, Delux, et Wal-Lor- Lux, etc.).

L'idée est d'avoir une vision partagée de l'ensemble des programmes. Par rapport à ce que nous affectons, on réserve 20 % pour un travail commun de la Grande Région afin de lui assurer une certaine visibilité.

Voilà, chers Collègues, où nous en sommes avec ce projet qui, au demeurant, ne manque pas d'intérêt.

On doit aussi considérer que, dans le cadre de la Grande Région, c'est toute la Région wallonne qui doit y participer. Je pense qu'il y a des opportunités pour tout un chacun. C'est un concept assez intéressant au cœur de l'Europe et si on peut le développer, nous le ferons.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour les éléments de réponse qu'il a pu donner. Les questions étaient précises, les réponses le sont tout autant. M. le Ministre-Président a parlé de l'intérêt de ce concept. Je pense que des synergies, des collaborations comme celles prévues sont importantes.

J'insiste sur le fait qu'un projet comme celui-là ne peut être mobilisateur que s'il est concentré sur certaines priorités. On peut avoir un programme très vaste, mais l'idéal serait de se concentrer sur quelques priorités. C'est ainsi qu'il sera le plus mobilisateur pour la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour toutes les informations que vous avez données.

Je voudrais faire quatre remarques.

Je félicite tout d'abord le chef du Gouvernement car il a simplifié l'organisation fonctionnelle de la coopération. Je crois que c'est un élément vital, si on veut faire vivre une Région qui n'est pas une entité politique en soi. C'est en fait une entité qui en regroupe sept.

D'autre part, je peux rejoindre mon collègue lorsqu'il parle du nombre limité de priorités car on peut avancer et assurer cette visibilité.

Concernant la mobilité, en tant que frontalier, je voudrais attirer l'attention sur les liens infrastructurels entre les différentes Régions. Dans une Région où il y a plusieurs frontières – je sais ce que cela signifie –, la mobilité constitue un élément très important au niveau des projets concrets.

Enfin, une partie du budget sera consacrée à rendre plus visible cette coopération. Je ne peux qu'y souscrire et vous souhaite bonne chance pour les dix-huit prochains mois.

M. le Président. – Ceci met fin aux interpellations et questions orales inscrites à notre ordre du jour.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral se termine à 16 heures 02 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation (des études), de la Prospective et de la Statistique
Interreg	Initiative communautaire concernant les zones frontalières